

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 30

Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de la convocation : 07/06/2016

Date d'affichage : 07/06/2016

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 16 juin 2016**

L'an deux mille seize et le seize juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Michel BERTIN - Jean-François FARNET - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI

POUVOIRS : Christelle DUVERNET à Régine RINAUDO / Marie-Ly GARCIA à Marc Étienne LANSADE / Michel DALLARI à Jean-François FARNET

ABSENTS : Maria De Fatima FIANDINO - Jean-Jacques GABERT - Patrick CLAUDEL

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2014 la commune a déploré de nombreux problèmes sur le réseau d'éclairage public et notamment sur la route des Mines, où l'éclairage disjonctait en permanence.

L'entreprise titulaire du marché de travaux d'éclairage a considéré que cela provenait d'un trop grand nombre de candélabres raccordés à l'armoire de cette route et a donc décidé de soulager le réseau en rééquilibrant les candélabres sur deux armoires d'éclairage public, l'armoire de la route des Mines et l'armoire située en haut du chemin de Faucon.

De nombreux mois plus tard, par courrier daté de septembre 2015, les Associations Syndicales Libres (ASL) des Colibris et des Mésanges signalaient une augmentation importante de leur facture d'éclairage.

N° 2016/126

**REMBOURSEMENT DE CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE
DU CHEMIN DE FAUCON A L'ASL LES COLIBRIS**

CM 16/06/2016**N° 2016/126****REMBOURSEMENT DE CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE
DU CHEMIN DE FAUCON A L'ASL LES COLIBRIS**

Après visite sur place, l'entreprise titulaire du marché de travaux d'éclairage signale que cette armoire, située sur le domaine public et remise aux normes par la commune en 2010 suite à l'audit du réseau, est en fait associée à un compteur privé et ne dessert donc que les candélabres des deux résidences.

Dès novembre 2015, les candélabres communaux sont donc déconnectés de cette armoire. Il est alors convenu avec le président de l'ASL des Colibris qu'il fournisse la dernière facture impactée (janvier 2016) ainsi que les précédentes afin de calculer les sommes que les ASL ont payées à la place de la commune pour la période allant de juillet 2014 à janvier 2016.

Au vu de ces factures, il apparaît que la somme à devoir par la commune s'élève à 2 244,21 euros TTC, montant que la commune reversera à l'ASL les Colibris et que les ASL se partageront au prorata de leurs dépenses.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de rembourser la somme de 2 244,21 euros TTC à l'Association Syndicale Libre des Colibris, sise 4 lotissement les Colibris - 325 chemin de Faucon à Cogolin pour les consommations d'électricité supplémentaires engendrées par l'éclairage public pour la période de juillet 2014 à janvier 2016, à charge pour elle de rembourser sa part à l'ASL des Mésanges.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**



Le Maire,

Marc Etienne LANSADE